

Optez pour la liberté dans toutes ses dimensions : un Prix du kWh, qui suit au plus près l'évolution des prix du marché de gaz français⁽²⁾, une offre sans engagement sur une durée fixe.

Descriptif de l'offre Latitude Gaz⁽¹⁾ pour les professionnels



L'Offre

Une offre de marché⁽¹⁾ d'une durée de 1 an, réservée aux clients professionnels, ayant une consommation de gaz naturel inférieure à 300 000 kWh/an et équipés d'un compteur communicant gaz.



Le Prix

Le prix de la Consommation de la Part Fourniture⁽²⁾ évolue à la hausse comme à la baisse mensuellement, pendant la durée du Contrat, selon l'évolution de l'indice PEG MA+2 disponible sur www.eex.com



Le Vert

ENGIE achète l'équivalent de **10% de la quantité de gaz consommée par le Client** en gaz d'origine renouvelable pour la durée initiale du Contrat. **Des Garanties d'Origine** émises par des producteurs de Biométhane attestent que du biométhane a été injecté sur le réseau de gaz, à partir d'une installation de production de biométhane.



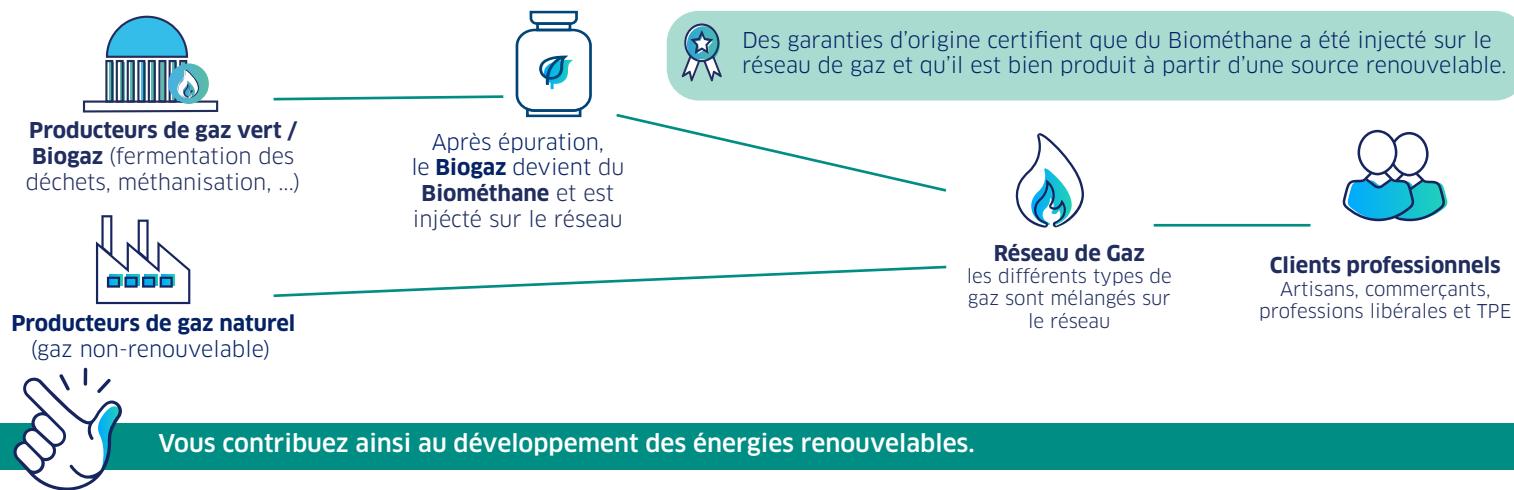
Le + Zéro engagement de durée : Résiliation du contrat à tout moment et sans frais (avec un préavis de 2 mois).



Une offre réservée aux clients équipés d'un compteur communicant gaz, permettant la facturation des consommations réelles de gaz naturel⁽²⁾. Aucune modification de votre compteur, ni démarche à prévoir auprès du distributeur.

Mieux comprendre le gaz vert et le mécanisme des Garanties d'Origine Biogaz

Que l'on injecte sur le réseau du gaz naturel ou du gaz vert, au final, le gaz livré au client est le même. ENGIE s'engage à acheter des garanties d'origine émises par des producteurs de gaz renouvelable, qui attestent que du gaz renouvelable est injecté sur le réseau, à hauteur de 10% de votre consommation.



Gérez au quotidien votre énergie dans votre Espace Client

Espace sécurisé accessible en ligne 24h/24⁽³⁾ sur pro.engie.fr pour suivre vos consommations et factures, et activer vos e-services.

Modification de manière sécurisée, de vos données (contact, adresse, coordonnées bancaires..) **et de vos modes de paiement** (prélèvement, mensualisation⁽⁴⁾, facturation mensuelle au réel⁽⁴⁾)

Facture électronique⁽⁵⁾

avec même valeur juridique qu'une facture en version papier. Vos **duplicata de factures** sont gratuits et téléchargeables à tout moment⁽³⁾.

Consultation à tout moment & Historique de conso
Un suivi de vos **consommations** et de vos **factures** associées pendant 5 ans.

La Facture Mensuelle au Réel, Chaque mois, vous payez ce que vous consommez réellement ! (service nécessitant un compteur communicant)



ENGIE répond aux questions que vous vous posez sur votre contrat et facture

Paiement de vos factures

possible par prélèvement automatique à **date fixe** ou par carte bancaire via le Service Vocal Interactif, par chèque ou TIP **15 jours après la date d'émission de la facture.**



PENSEZ-Y !

Le **prélevement automatique** est une gestion de vos paiements sécurisée et simplifiée. Pas de dépôt de garantie avec ce mode de paiement.

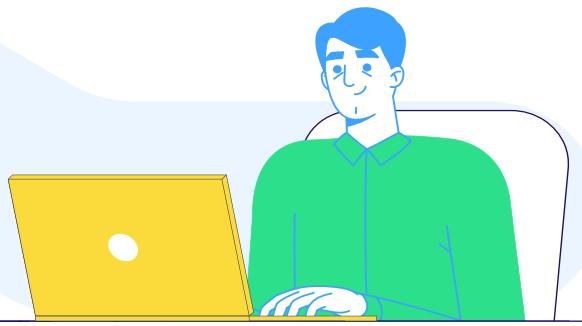
Reconductiction automatique

pour la même durée que la durée initiale du contrat.

Résiliation

possible sans frais avec un préavis de 2 mois

ENGIE à vos côtés pour mieux et moins consommer



Suivi Ma Conso

Un suivi et une visualisation de vos consommations d'énergie.

Un pilotage de votre budget et de vos consommations depuis votre Espace Client (tableau de bord, des conseils utiles et écogestes).



Le bilan économie d'énergie

Des conseils adaptés à votre situation pour diminuer votre consommation et connaître les aides disponibles.

Bilan gratuit réalisable en 10 minutes, en ligne sur notre site internet <https://pro.Engie.fr>

(1) **Offre Latitude Gaz à prix indexé :** Offre de marché d'une durée de 1 an, dont le prix de la consommation de la Part Fourniture évolue à la hausse comme à la baisse mensuellement, pendant la durée du Contrat, selon l'évolution de l'indice PEG MA+2 disponible sur www.eex.com. L'abonnement de la Part Fourniture n'évolue pas pendant la durée du Contrat. Les Parts Acheminement et Obligations évoluent selon les conditions prévues aux Conditions Particulières de Vente. L'offre est réservée aux clients professionnels ayant une consommation inférieure à 300 000 kWh/an, et équipés d'un compteur communicant gaz. Le Fournisseur achète l'équivalent de 10% de la quantité de gaz consommée par le Client en gaz d'origine renouvelable, directement auprès d'un groupe de producteurs de biométhane, dont les sites de production sont situés en France. Des Garanties d'Origine attestent que du biométhane a été injecté sur le réseau de gaz, à partir d'une installation de production de biométhane. Les Garanties d'origine de biogaz sont régies par les articles L.446-18 et suivants du code de l'énergie.

(2) **Part Fourniture de gaz :** n'inclut pas la Part Acheminement, ni la Part Obligations, ni la Part Garanties d'origine et est hors impôts, taxes et contributions de toute nature. (3) Sauf période de maintenance de l'Espace Client. (4) Service soumis au prélèvement automatique. (5) L'accès à ce service est soumis à l'ouverture préalable de votre Espace Client et au choix du prélèvement automatique.



Pour la qualité de son accompagnement auprès des professionnels,
ENGIE est Élu Service Client de l'Année 2026*.

* Catégorie Fournisseur d'énergie pour entreprises - Étude Ipsos bva - Viséo CI - Plus d'infos sur escda.fr